



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les éditeurs de livres européens accueillent positivement le plan d'action TVA de la Commission

Hier, le **7 avril 2016**, la Commission européenne a adopté son plan d'action sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le plan d'action comprend « une proposition pour éliminer les obstacles TVA au commerce électronique des publications numériques. »

Les éditeurs de livres investissent des ressources importantes pour offrir à leurs lecteurs les bénéfices des développements technologiques. Ils investissent aussi dans la normalisation, notamment via la norme ePub, qui intègre autant l'interopérabilité que l'accessibilité. Vous pouvez trouver plus d'information sur l'ePub et sur le « European Digital Reading Lab », qui a récemment été créé à Paris et dont la première conférence a actuellement lieu à Bordeaux, [en suivant ce lien](#).

Le Président de la FEE, Pierre Dutilleul, a déclaré suite à l'annonce de l'adoption du Plan d'Action: "l'édition est une industrie du 21ème siècle, et elle développe des stratégies pour que les livres, quels que soient leurs formats, rencontrent leurs lecteurs et leurs utilisateurs. La Commission a entendu nos arguments dans le cadre du dossier sur la TVA, et c'est une réelle satisfaction pour les éditeurs européens. Les livres numériques sont à bien des égards différents des livres imprimés, bien qu'ayant la même fonction, à savoir informer, éduquer, divertir. En effet, ils peuvent notamment être lus différemment via des plateformes de streaming qui fleurissent partout en Europe, comme Izneo en France. Il est trop tôt pour savoir comment les habitudes de lecture vont évoluer; cependant, éviter la discrimination fiscale est un pas important vers la prospérité du marché du livre numérique. Je souhaite remercier la Commission, mais également le Parlement et le Conseil, qui ont soutenu une solution équilibrée."

Le Plan d'Action souligne également que « Toutefois, les règles actuelles ne tiennent pas pleinement compte de l'évolution technologique et économique. C'est par exemple le cas pour les livres et les journaux électroniques, qui ne peuvent pas bénéficier des taux réduits applicables aux publications papiers. Cette question sera abordée dans le cadre de la stratégie pour un marché unique numérique ».

La FEE et ses membres travailleront de concert avec la Commission et les autres institutions communautaires pour mettre en œuvre les solutions les plus appropriées afin que l'Europe reste le leader de l'édition.

La Fédération des éditeurs européens représente 28 associations nationales d'éditeurs de livres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen www.fep-fee.eu

Pour plus d'information, veuillez contacter Enrico Turrin : eturrin@fep-fee.eu / 003227701110